

Examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord préalable du SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Coordonnées du SPANC :

Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération du Pays Basque

Direction Générale Adjointe de l'Eau du Littoral et des Milieux Naturels

Direction de l'exploitation et des régies_Secteur Pays de Hasparren et Bidache

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Chemin d'Ahotzea - Quartier Labiry

64240 HASPARREN

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné**
- **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC - est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière est exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement du service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.

VOLET 1 Informations générales

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
- d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

.....
.....
.....

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

► COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

► ADRESSE DU PROJET D'ANC

(si différente de l'adresse du propriétaire)

.....
.....

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

VOLET 2 Caractéristiques du projet

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Installateur si connu

Nom :

Téléphone :

Adresse :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

.....

Maison d'habitation individuelle

Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser :)

Combien de **pièces principales* (PP)** la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de **pièces principales * après travaux**)

* Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« *nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH)* »), quel est le nombre d'EH retenu ? EH

N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Autres immeubles

(*locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.*)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

.....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents? personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH

► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction publique

Alimentation privée - *Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :*

.....

.....

.....

tél. : 05.59.57.86.03

mail : v.chaperot-regazzacci@communaute-paysbasque.fr

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ? Oui Non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui :

- l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? Oui Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

► COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? Oui Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Existence d'une étude de sol spécifique? Oui Non*

N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale :m² Surface disponible pour l'installation :m²

■ **Le SPANC se réserve le droit de demander une étude de sol pour la complétude du dossier**

- Pente existante : < 5 % de 5 à 10 % > 10 %

- Existence d'un plan topographique du terrain ? Oui Non*

■ **Le SPANC se réserve le droit de demander un relevé topographique avec courbes de niveau pour la complétude du dossier**

- Terrain inondable : oui* non* ne sait pas

■ Merci de préciser

.....

- Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :

Oui Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

- **Appréciation de la nature du sol** (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande):

à dominante argileuse à dominante sableuse à dominante limoneuse

-Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :

Oui Non

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE

IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle. Les distances par rapport aux limites de propriétés seront notées. Devront également figurer sur le plan de masse :

- **La pente du terrain**
- **le tracé des canalisations d'alimentation en eau potable, de collecte des eaux pluviales, le bassin de rétention des eaux pluviales, toute autre canalisation ou regard à signaler**
- **les accès voitures et piétons, terrasses et autres zones imperméabilisées (piscine, parking, abri de jardin...), plantations, enclos d'animaux etc**

PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

Prétraitement ou traitement primaire

Bac à graisses :

- 200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères)

Autre volume : litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux Volume :m³

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Pré filtre (décolloïdeur) Volume:m³

Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Ne sais pas

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

.....

.....

Partie réservée à l'agent du SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

Oui Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau)

Oui Non

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Partie réservée à l'agent du SPANC

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?

Oui Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?

Oui Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

Oui Non

Dispositif réglementaire ?

Oui Non

Traitements secondaires

Tranchées d'épandage :

Longueur =m soittranchée(s) xm

Profondeur =m Largeur =m

Partie réservée à l'agent du SPANC

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente etc) ?

Oui Non

Lit d'épandage

Surface =m² soitm xm

Profondeur =m

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?

Oui Non

Lit filtrant vertical non drainé :

Longueur =m Largeur =m

Surface =m² Profondeur =m

Lit filtrant drainé à flux horizontal :

Longueur =m Largeur =m

Surface =m² Profondeur =m

Filtre à sable vertical drainé :

Longueur =m Largeur =m

Surface =m² Profondeur =m

Tertre d'infiltration

Hauteur =m

Longueur à la base =m Longueur au sommet =m

Largeur à la base =m Largeur au sommet =m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration =m²

INSTALLATIONS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIERES AGREES

Dénomination commerciale / Titulaire de l'agrément :

.....

.....

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en équivalents-habitants) :EH

Partie réservée à l'agent du SPANC

Filière réglementaire?

Oui Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

Oui Non

DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant) :

Volume de la bâchée :L

Pompe ou système de relevage :

Volume du poste :L

Usage : eaux brutes eaux prétraitées eaux traitées

Partie réservée à l'agent du SPANC

Le dispositif agréé est-il adapté au projet ?

Oui Non

MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITÉES

Par infiltration par le sol en place :

Via le dispositif de traitement par épandage

Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur :ml soittranchée(s) xm

Profondeur :m

Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Surface :m² soitm xm

Profondeur :m

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une étude particulière) :

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

Fossé existant (préciser le type d'exutoire du fossé si connu) :

.....

.....

propriétaire/gestionnaire :

Cours d'eau, mare, étang etc (nom si connu) :

.....

.....

propriétaire/gestionnaire :

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux

pluviales ? Oui Non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique) :

Partie réservée à l'agent du SPANC

Cas de rejet par infiltration

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

Oui Non

Le pétitionnaire possède - t'il l'autorisation de rejeter ?

Oui Non

PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER TECHNIQUE

- Etude de définition, de dimensionnement et d'implantation de filière
- Plans de situation et de masse tels que demandés dans le chapitre « Caractéristiques de l'installation projetée »
- Le cas échéant, les accords du propriétaire de l'exutoire et des terrains traversés (cas d'une évacuation des eaux traitées dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC dont le montant est fixé par délibération de la collectivité.

Fait à : , le

Signature

VOLET 3 Conclusion du SPANC sur le projet d'installation

PROJET CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

PROJET NON CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Modifications à réaliser / Commentaires :

Fait à : , le